Logo CFDT

[REPLAY PUBLIC SENAT] VENDREDI 20 FEVRIER : Marylise LEON, était l'invitée de l'émission "Bonjour chez vous !" sur Public Sénat

Plus de 13 .000 millionnaires ne paient aucun impôt sur le revenu. Le fait avait été révélé le 15 janvier par Éric Lombard, ancien ministre de l'Économie, dans la matinale « Bonjour chez vous ! ». Le chiffre a été confirmé après l'obtention par le Sénat d'un document auprès du gouvernement. En direct, ce vendredi, la secrétaire générale de la CFDT, Marylise Léon, a regretté « qu'une partie de la population ne participe pas à l'effort budgétaire » auquel le syndicat, lui, se consacre.

Pour Marylise Léon : « Cela met en lumière un certain nombre d'efforts non partagés par une partie des contribuables. C'est une anomalie qui peut être vécue par certains citoyens comme un scandale. Cela fait deux années de suite qu'on a des débats budgétaires extrêmement tendus, où la CFDT a porté l'idée qu'il faut un partage juste des efforts au regard de la situation budgétaire. Donc je comprends que ça scandalise un certain nombre de citoyen. Nous proposons comme solution un impôt progressif sur les successions, avec un pourcentage de 1% dès le premier euro. Mais il y a un recul du consentement à l'impôt, ce n'est pas bon pour la démocratie ».

Marylise Léon est également revenue sur les négociations tendues avec les organisations patronales, dont le MEDEF : « On nous demandait initialement 4 milliards euros d'économies. La CFDT n'a pas accepté d'ouvrir une négociation dans ces termes. On nous a ensuite dit qu'il y avait une distorsion du système des ruptures conventionnelles. Nous avons accepté de faire des efforts là-dessus, mais en refusant 1 milliard d'économies, comme le demandent les organisations patronales. L'autre sujet pour nous c'est la lutte contre les contrats courts. Il y a beaucoup de personnes qui sont à l'assurance chômage et qui enchaînent les contrats courts, ce sont des situations extrêmement précaires et qui coûtent cher à l'assurance chômage. La CFDT propose de pouvoir taxer les contrats de travail en fonction de leur durée : plus le contrat est court, plus ça doit coûter à l'employeur, pour l'inciter à changer sa méthode de recrutement ».

VENDREDI 20 FEVRIER : Marylise LEON, était l'invitée de l'émission "Bonjour chez vous !" sur Public Sénat

Infos pratiques

Suivez-nous sur les réseaux !

Bluesky S3C CFDT TELECOMS PRESTATAIRES

Facebook S3C Télécoms prestataires IDF

insta s3ctelecomsprestataires idf

Linkedin S3C Télécoms Prestataires IDF

Threads s3ctelecomsprestataires idf

Tiktok S3C Télécoms Prestataires IDF

Liens utiles
Marylise Léon : « Il y a un recul du consentement à l’impôt, ce n’est pas bon p…